



Informez-vous, c'est prévenir

DICRIM

**Document d'Information
Communal
sur les Risques
Majeurs**



© Nicolas Bennegent / Clicandfly

Madame, Monsieur,

Vous avez entre les mains le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Ce document est un outil de communication qui contribue à l'information préventive des populations. C'est aussi une obligation inscrite dans le code de l'environnement pour toute commune exposée à un risque naturel ou technologique significatif.

Chacun connaît et voit à Feyzin les sites industriels à l'origine de risques, mais on ne voit pas tous les jours que notre commune est aussi concernée par des risques naturels comme le ruissellement urbain ou les mouvements de terrains.

Les pouvoirs publics - État et collectivités - prennent en compte et se préparent à l'éventualité de la survenance de ces risques en organisant des plans de protection.

Mais qu'ils protègent des risques naturels (PPRN) ou technologiques (PPRT), ils n'ont d'efficacité que dans la mesure où vous avez une connaissance suffisante des risques auxquels vous pouvez être exposés et des réactions qu'il faut avoir en cas d'accident.

C'est l'objectif de ce DICRIM réactualisé qui vient compléter toute une série d'initiatives prises par la municipalité depuis de nombreuses années. Qu'il s'agisse du plan communal ou intercommunal de sauvegarde, des plans de mise à l'abri des écoles, du serveur d'alerte téléphonique et alertes sms, ou de la surveillance des mouvements de terrain, la ville s'oblige à rassembler un maximum de moyens pour la sécurité des Feyzinoises et des Feyzinois.

Le Maire,
Marc Mamet

Risques et obligation d'information

Feyzin est soumise à six types de risques majeurs. Industriels ou naturels, ils sont liés à des événements qui sont très peu probables, mais pourraient avoir des conséquences très graves en termes de victimes humaines, dégâts matériels et effets néfastes sur l'environnement.

Dans chaque département, la Préfecture établit un Dossier départemental des risques majeurs (DDRM). Ce document recense les risques naturels et technologiques majeurs à l'échelle départementale, et les détaille commune par commune. Il prévoit les moyens d'intervention en cas de crise, il peut être consulté sur le site internet de la Préfecture du Rhône.

Chaque commune est tenue de décliner le DDRM sur son territoire, afin d'informer ses habitant.es des risques présents sur la commune, et des comportements à adopter au cas où l'un d'eux devait survenir. Cela donne lieu à l'édition du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

- 
- 2** Édito du Maire
 - 3** Risques et obligation d'information
 - 4** La gestion du risque à Feyzin
 - 5** Le PPRT de la Vallée de la Chimie
 - 6** Risques majeurs à Feyzin
 - 7** Être informé en temps de crise
 - 8/9** Risque industriel
 - 10/11** Risque lié au transport de matières dangereuses
 - 12/13** Risque mouvement de terrain
 - 14/15** Risque inondation
 - 16/17** Risque rupture de barrage
 - 18/19** Risque sismique
 - 20/21** Risques météorologiques et pollution
 - 22** Se préparer et réagir
 - 23** En savoir plus
 - 24** Récapitulatif des conduites à tenir

6 risques majeurs concernent notre commune :

Risques Technologiques



Le risque industriel



Le risque lié au transport
de matières dangereuses



Le risque rupture de barrage

Feyzin est concernée par un nombre de risques plus important, dont la probabilité de survenue est variable. Dans ce DICRIM a été fait le choix de rajouter les risques météorologiques et ceux liés à la pollution.

❏ Obligatoire : le plan communal de sauvegarde

Depuis 2004, conformément à la loi, Feyzin s'est dotée d'un **Plan communal de sauvegarde** (PCS). Il recense scrupuleusement les risques présents sur la commune. En cas de besoin, il définit les **moyens prévus** pour y faire face. Cette organisation permet d'**alerter** les habitant-es, d'assurer leur information et leur **protection**, et de les **soutenir**.

❏ En plus à Feyzin : le plan communal de gestion de crise

En cas de crise, le Maire pourra déclencher le Plan communal de gestion de crise (PCGC). Ce dispositif **organise** les services de la Ville face à la crise, en **cohérence** avec les différents services extérieurs (Préfecture, services de secours, entreprises...). Des **exercices** sont régulièrement pratiqués afin que les agents de la Ville soient prêts à l'éventualité d'un **déclenchement** à tout moment.

Les habitant-es volontaires pour aider les populations touchées constituent la réserve communale de sécurité civile. Vous êtes majeur et en bonne santé ? Vous pouvez en faire partie. Inscrivez-vous directement sur le site de la Ville www.ville-feyzin.fr à la rubrique Alertes Mairie.



Risques naturels



Le risque d'inondation



Le risque de mouvement de terrain

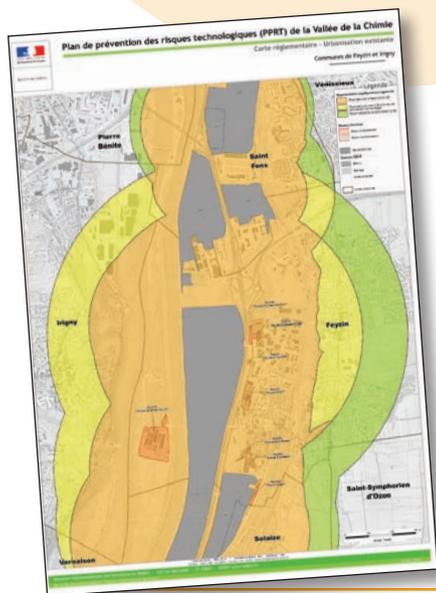


Le risque sismique

Le PPRT Vallée de la Chimie

En 2016, le Préfet a approuvé le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Vallée de la Chimie, qui s'étend de Lyon à Givors en passant par Feyzin.

Créés en 2003 suite à la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse en 2001, les PPRT ont pour objectifs de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future.



C'est ainsi qu'aux Razes, de nombreuses entreprises et logements considérés comme trop proches des industries ont été rachetés puis démolis par la Métropole.

Pour protéger les autres habitations, le dispositif Secureno'v a permis de financer directement des travaux de sécurisation chez les particuliers. Le dispositif reste ouvert jusqu'en 2027.

Enfin, pour les projets de constructions neuves, le PPRT impose des normes plus sévères et ne permet pas de s'implanter n'importe où sur la commune.

Vendre ou louer un bien en zone de risque

La loi du 30 juillet 2003 impose que lors de toutes transactions de vente ou de location un « État des

risques et pollutions » soit annexé au contrat.

Vous envisagez de vendre ou louer un bien immobilier à Feyzin ?

Rendez-vous sur le site de la Ville www.ville-feyzin.fr pour télécharger

le document à remplir et le transmettre à votre acheteur ou locataire.

Si vous achetez ou louez un nouveau logement, vérifiez que l'on vous a fourni ces pièces.

Que se passe-t-il en cas de crise ?

Que se passe-t-il en cas de crise ?



> Cas n°1 :

Il s'agit d'un incident potentiellement peu grave mais pour lequel il faut rester vigilant ?

LE MAIRE CONVOQUE UNE CELLULE DE VEILLE.

Les services de la Ville sont en alerte, prêts à se mobiliser en cas de besoin.

> Cas n°2 :

L'événement menace directement la sécurité de la population ?

LE MAIRE DÉCLENCHE LE PCGC COMPLET ET LE PRÉFET PREND LA MAIN POUR LES OPÉRATIONS DE SECOURS

Les services de la Ville sont mobilisés, une organisation spécifique est mise en place et les habitant-es sont tenus informé-es de l'évolution de la situation.

Au besoin, les services de secours interviennent (pompiers et SAMU) pour **secourir** les victimes ou **sécuriser** le lieu de l'accident. Selon les circonstances, des évacuations par quartier peuvent être organisées.

Les **établissements scolaires** peuvent être amenés à déclencher leur Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) à la demande du Maire ou du Préfet : il s'agit d'une organisation interne à chaque établissement, permettant d'assurer la sécurité des enfants et du personnel en attendant l'arrivée des secours. À Feyzin, chaque établissement scolaire bénéficie d'un PPMS.

Les autres bâtiments publics ont aussi leur propre organisation pour protéger les usagers qui s'y trouvent.

Les activités économiques impactées par le PPRT doivent disposer d'un plan d'organisation de mise en sûreté pour répondre aux obligations légales (POMSE).

Si vous êtes témoin d'un accident :
appelez les secours (**18** ou **112**),
puis signalez-le à la mairie.

Être informé.e en cas de crise

📣 L'alerte en début de crise

1. La sirène nationale d'alerte et la sirène PPI de l'industriel

📣 Signal du début d'alerte



Pour **écouter** un extrait de la sirène d'alerte, rendez-vous sur le site de la mairie www.ville-feyzin.fr, rubrique En pratique/Risques majeurs

2. L'alerte téléphonique ou par SMS

À Feyzin, les habitant.es et les activités économiques, associatives, etc. peuvent bénéficier du service « **Alerte risque** » : selon votre quartier, en cas de survenue de crise, vous recevrez des informations adaptées par téléphone ou par SMS. L'**inscription** est gratuite, et se fait via le **site** de la Ville www.ville-feyzin.fr, rubrique « **Alertes Mairie** ». Sur le site, vous pouvez aussi retrouver un bandeau d'info alerte pour en savoir plus sur la situation en cours.

Pour les personnes porteuses de **handicap** (handicap moteur, déficience auditive ou visuelle, curatelle...), une alerte et une prise en charge **adaptées** à leur situation sera mise en place. Se renseigner en mairie ou au 04 72 21 46 00.

En cas de crise, la Préfecture peut vous envoyer, sans démarche préalable de votre part, une alerte sur votre smartphone. L'application en question s'appelle FR-Alert, et ne doit pas être prise pour un spam !

📣 Pendant la crise

3. Les hauts-parleurs

Les véhicules de la **police municipale** sont équipés de hauts-parleurs, afin de diffuser le message d'alerte et les conduites à tenir.

Dans l'attente de consignes, les habitant.es et salariés présents dans la zone de l'accident doivent adopter des comportements simples :

- se mettre à l'abri dans un bâtiment
- ne pas téléphoner
- écouter la radio
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école, le personnel s'en occupe.

4. La radio

En cas d'accident majeur, la radio peut vous **informer** de la nature du danger, de l'évolution de la situation et des consignes à appliquer.

France Inter : 99.8 ou 101.1 FM

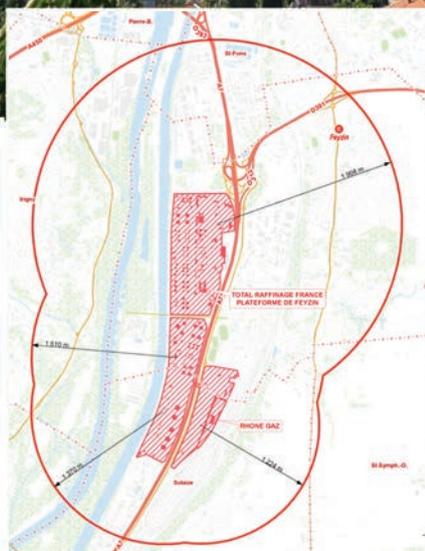
France Info : 103.4 ou 105.4 FM

📣 La fin de crise

5. Le signal de fin d'alerte



Les habitant.es inscrits à l'Alerte Risque recevront un message de fin d'alerte. La **fin d'alerte** est également signalée sur le **site** de la Ville.



Périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Feyzin



Le risque industriel



Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche. Confiner-vous dans la pièce opposée à l'accident.



Fermez portes et fenêtres. Obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif et de linge humide afin de limiter les pénétrations de gaz toxiques.



Ecoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1, France Info 105.4 ou 103.4) et les haut-parleurs des consignes vous seront données.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école ; les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



Ne téléphonez pas, laissez les lignes à la disposition des secours.



Ne fumez pas afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion

🔊 Quel est le risque à Feyzin ?

Trois types de risques industriels sont identifiés à Feyzin : de surpression (explosion), thermique (incendie) et toxique (émission de gaz).

Ils sont générés par deux entreprises présentes sur le territoire : TotalÉnergies, dont l'activité est le raffinage de pétrole brut et la pétrochimie, et RHÔNE GAZ, dont l'activité est l'emplissage de bouteilles en butane et en propane.

AIR LIQUIDE est une entreprise dont l'activité principale est la manipulation et le conditionnement de différents gaz. À l'heure actuelle, cette entreprise présente **peu de risques** pour la population, les effets d'un éventuel accident ne dépasseraient pas l'enceinte de l'établissement.

En outre, certaines activités industrielles des **communes voisines** peuvent également avoir des effets sur Feyzin.

🔊 Quelles conséquences possibles ?

Chacun de ces risques a des effets différents sur les hommes, les biens et l'environnement (brûlures, projections, pollutions...) suivant la **proximité** du risque et le **temps** d'exposition. Lorsque les conséquences d'un accident dépassent le cadre de l'entreprise, un **plan d'urgence** appelé Plan Particulier d'Intervention (PPI), peut être déclenché sous l'autorité du **Préfet**.

🔊 Quelques actions de la Ville

En 2009, des totems de direction ont été installés dans le quartier des Razes pour en faciliter l'évacuation. En septembre 2013, la nouvelle école Brassens ouvrirait, plus loin du risque et totalement résistante en cas d'accident. Plus récemment, l'intégralité des menuiseries de la mairie ont été changées pour qu'administrés et employés y évoluent en toute sécurité.

MÉMO-RISQUE DE FEYZIN

4 janvier 1966

Explosion à la raffinerie de Feyzin
(18 morts, 84 blessés).

9 juillet 2022

Raffinerie à l'arrêt suite à une coupure d'électricité. Panaches de fumée exceptionnels des deux torches, sans conséquence humaine.



Crédit photo : SNCF

Le risque transport de matières dangereuses



Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrovière, navigable et par canalisation de matières dangereuses, telles que des produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs.

🔊 Quel est le risque à Feyzin ?

Sur Feyzin le TMD s'effectue par :

- **voie routière** : l'autoroute A7, la RD 301 (Boulevard Urbain Sud), la rue des Brotteaux, la rue Louise Michel, la rue du Sauzai, la rue du Vernay, une partie de la rue du 8 Mai et une partie de la RD 312 ;
- **voie fluviale** : le canal de dérivation du Rhône
- **voie ferroviaire** : la ligne de chemin de fer Lyon-Marseille
- **la gare de triage de Sibelin**
- **canalisations** : 19 canalisations traversent la commune, par exemple rue des Brotteaux.



Les risques potentiels liés au TMD sont :

- risque de surpression (explosion)
- risque thermique (incendie)
- risque toxique (émissions de gaz)

🔊 Quelles conséquences possibles ?

Les effets sur les hommes, les biens et l'environnement sont différents selon les **matières transportées** (blessures variables, troubles respiratoires, détériorations de bâtiments, pollutions : air, eau, sol).

Les bons réflexes

Si vous êtes témoins d'un accident :

- Relevez le code **danger** et **matière**



- Eloignez-vous et appelez les secours (18 ou 112)



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche. Confinez-vous dans la pièce opposée à l'accident.



Fermez portes et fenêtres. Obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif et de linge humide afin de limiter les pénétrations de gaz toxiques.



Ecoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1, France Info 105.4 ou 103.4) et les haut-parleurs : des consignes vous seront données.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école ; les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



Ne téléphonez pas, laissez les lignes à la disposition des secours.



Ne fumez pas afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion

🔊 L'action de la Ville

L'arrêté du 12 janvier 2001 **réglemente** la circulation des TMD routiers sur la commune.

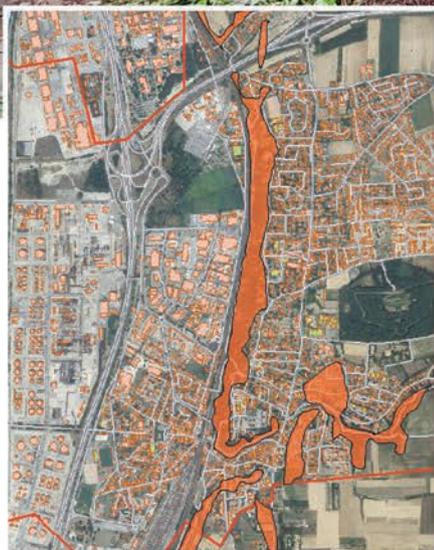
MÉMO-RISQUE DE FEYZIN

30 novembre 2000

Accident de TMD, 1 poids-lourd seul (Boulevard Urbain Sud, Feyzin).

20 avril 2023

Collision entre deux wagons dont l'un de produit corrosif sans déclenchement d'une fuite



Les zones soumises à mouvement de terrain



Le risque mouvements de terrain



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, provoqué par des causes naturelles ou anthropiques.

📣 Quel est le risque à Feyzin ?

La présence de **balmes**, fortes pentes caractéristiques de la vallée du Rhône, crée des zones de terrains **instables** sur la commune. Les sites répertoriés comprennent notamment la balme le long de la voie ferrée, le vallon de la raze, et une partie du quartier Bandonnier-Géraniums.

À Feyzin, les mouvements de terrain peuvent se traduire par :

- des **glissements** de terrain
- des **chutes** de pierres

📣 Quelles conséquences possibles ?

- Pour l'homme : blessures, décès surtout si le mouvement de terrain est rapide et incontrôlé.
- Pour les biens : fissurations, effondrement partiel sans réhabilitation possible, destruction totale...

Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri, en vous éloignant, perpendiculairement, de la zone de danger.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école ; les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



Ne téléphonez pas, laissez les lignes à la disposition des secours.

📣 L'action de la Ville

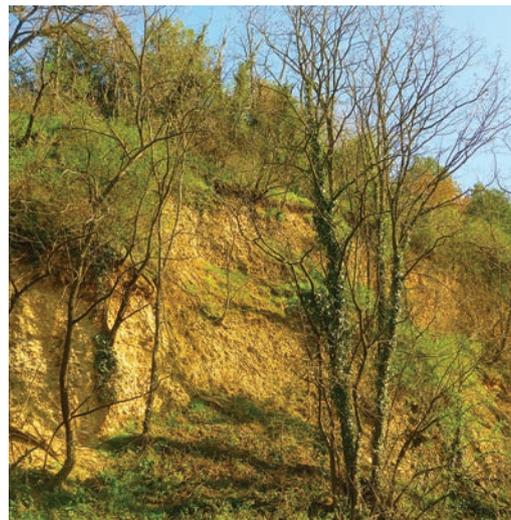
Les zones sont identifiées dans le PLU-H de la Métropole de Lyon et font l'objet de restrictions d'usage et de constructions. Depuis 2004, les riverains sont tenus d'entretenir leur terrain soumis à ce risque (arrêté municipal réactualisé en 2015).

La Ville entretient ses terrains à risque en maîtrisant la végétation (débroussaillage, abattage etc).

MÉMO-RISQUE DE FEYZIN

Printemps 2024

Des pluies prolongées causent des éboulements chemin de la Terrasse et côte de l'Église. Les voies restent fermées plusieurs semaines.



La balme, route de Solaize, fait partie des zones concernées.



Le risque inondation



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.

🔊 Quel est le risque à Feyzin ?

La commune de Feyzin est concernée par les inondations liées aux **crues du Rhône**.

Les risques sont principalement le **débordement** direct du Rhône et/ou débordement indirect par remontée de nappes alluviales ou de réseaux d'assainissement.

Le risque d'inondation lié aux **ruissellements urbains** est dû à l'imperméabilisation des sols et à une capacité insuffisante d'évacuation du réseau d'assainissement lors de pluies intenses.

🔊 Quelles conséquences possibles ?

Pour les hommes : noyades, électrocutions, blessures diverses...

Pour les biens : détériorations et/ou destruction.

Pour l'environnement : multiples pollutions

Les crues du Rhône sont caractérisées par un **temps de montée lent**.



Le Vallon de la Raze fait partie des zones à risque.

Les bons réflexes



Fermez portes et fenêtres.

Obstruez toute ouverture.



Coupez l'électricité et le gaz.



Mettez-vous à l'abri en montant à l'étage de votre domicile ou en gagnant un point haut sur la commune.



Écoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1, France Info 105.4 ou 103.4) et les haut-parleurs des consignes vous seront données.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école ;

les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



Ne téléphonez pas, laissez les lignes à la disposition des secours.

🔊 L'action de la Ville

Le Plan Local d'Urbanisme identifie les zones inondables et restreint les possibilités d'y construire. Afin d'aider à l'infiltration des eaux dans les sols, la Ville procède à de la re-végétalisation, sur le quartier des Razes notamment, et sensibilise les agriculteurs à l'engazonnement des abords des terres agricoles. Par arrêté municipal, la promenade dans le Vallon de la Raze est interdite en cas de forte pluie.

MÉMO-RISQUE DE FEYZIN

17 août 2022

Des pluies de type décennal provoquent des torrents d'eau boueuse entre les terres agricoles et le quartier des Razes. L'état de catastrophe naturelle est reconnu.



Crédit photo : EDF



Zone de submersion

Le risque rupture de barrage



Le risque majeur est la rupture brutale et imprévue de l'ouvrage, suivie du déferlement d'une onde de submersion, puis d'une inondation plus importante que les fortes crues connues du Rhône.

🗣️ Quel est le risque à Feyzin ?

La commune de Feyzin est exposée à ce risque en cas de rupture du barrage de **Vouglans**, implanté dans le département du Jura sur la rivière de l'Ain à 143 km au nord de Feyzin.

Les études indiquent qu'une vague d'une hauteur d'environ 10 mètres arriverait sur Feyzin 9 à **10 heures après** la rupture du barrage.

Le temps d'arrivée de la vague serait **assez long** pour pouvoir prendre les mesures d'urgence pour les populations concernées, notamment l'évacuation.



🗣️ Quelles conséquences possibles ?

Pour les hommes : noyades, blessures diverses...
Pour les biens : détériorations et/ou destructions.
Pour l'environnement : multiples pollutions.

Les bons réflexes



Coupez l'électricité et le gaz



Mettez-vous à l'abri en gagnant un point haut sur la commune (Bégude, église, Grandes Terres)



Ecoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1, France Info 105.4 ou 103.4) et les haut-parleurs des consignes vous seront données.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école ; les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



Ne téléphonez pas, laissez les lignes à la disposition des secours.



L'ampleur de la catastrophe entraînerait des crises en cascade (rupture des réseaux d'eau, d'électricité, défaut d'approvisionnement, voies fermées, saturation des services de secours, déplacements massifs de la population...)



Les risques liés au sol



Le sol et le sous sol peuvent, malgré une apparence de calme, être générateurs de dangers, qu'ils soient soudains comme le tremblement de terre ou continus comme l'émission de radon.

❏ Risque sismique

La ville de Feyzin est classée **en zone de sismicité 3** (modérée) sur une échelle de 5, et n'est touchée que par des séismes d'origine tectonique, c'est-à-dire ceux causés par les mouvements des **plaques tectoniques**.

❏ Risque lié au radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Certains types de roches, notamment le granit, en contiennent davantage. Les effets sur l'organisme à long terme peuvent causer des cancers du poumon. Feyzin, classée en catégorie 1, est faiblement concernée par ces émissions. Il convient cependant de toujours s'assurer que son domicile est correctement ventilé et faire faire des relevés en cas de doute.

❏ Pollution des sols

Lorsqu'une activité industrielle cesse, elle peut laisser derrière elle un terrain pollué dont il faut avoir la mémoire. Les secteurs d'informations sur les sols (SIS) recensent les terrains pollués pour prévenir les potentiels repreneurs des dangers sanitaires. Ils sont annexés à l'IAL (voir page 5). A Feyzin, il y a un terrain pollué rue Léon Blum et d'autres identifiés comme anciennement industriels.

Les bons réflexes



Durant la secousse

Rester où l'on est :

- à l'intérieur : se mettre près d'un mur porteur (mur très solide), ou sous des meubles solides
- à l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer

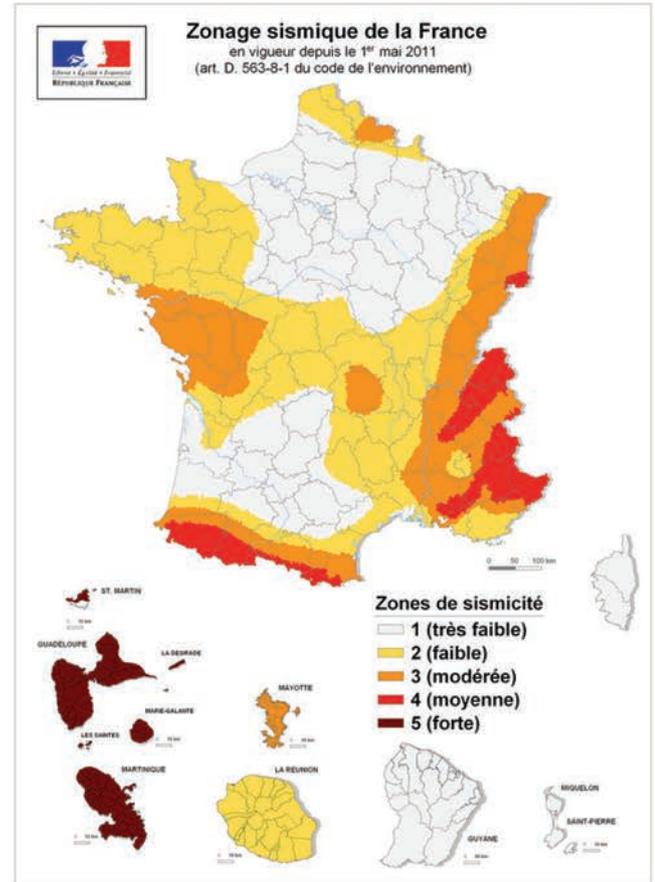


Après les premières secousses

- Sortir des bâtiments, s'éloigner des câbles électriques et de ce qui pourrait s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments,...)
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble

❏ Risque retrait-gonflement

Lorsque le sous sol se gonfle d'eau puis sèche brutalement en fonction de la météo, des affaissements peuvent se produire dans les habitations situées au-dessus. Compte tenu de la nature des sols à Feyzin, la Ville est classée en risque faible.



MÉMO-RISQUE DE FEYZIN

23 février 2004

Les secousses du séisme d'une magnitude de 5,1 sur l'échelle de Richter, dont l'épicentre était situé près de Besançon (Doubs), ont été ressenties à Feyzin, mais sans conséquence.



Les risques météorologiques

Moins extra-ordinaires mais de plus en plus fréquents, les épisodes météorologiques violents font partie de ce que l'on appelle le risque climatique. Ils peuvent avoir des conséquences graves.

Risques plus faibles mais plus fréquents



Quel est le risque à Feyzin ?

Fortes précipitations, orages, vent violent et tempête, neige et verglas, grand froid, canicule... L'ensemble des **risques météorologiques** énumérés est susceptible de concerner la commune de Feyzin :

Ces phénomènes font l'objet d'une procédure de **vigilance** et d'**alerte** météorologique. Cette procédure se traduit par la diffusion quotidienne de **cartes de vigilance** élaborées par Météo France, comportant quatre couleurs (vert, jaune, orange, et rouge) indiquant les dangers potentiels.

Les niveaux de vigilance orange et rouge prévoyant un phénomène dangereux de forte intensité, donnent lieu à des alertes et à des bulletins de suivi réguliers faisant état du phénomène, disponible sur le site Internet de **Météo France**.

Aux niveaux orange et rouge, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et appliquez les **conseils** émis par les autorités.

Comment se tenir au courant de l'évolution météorologique ?

Pour suivre l'évolution des perturbations météo, consultez le site **vigilance.meteofrance.com** et son bulletin détaillé par département. Vous pouvez aussi contacter la Mairie qui reçoit les alertes et les consignes directement du Préfet. Météo France propose enfin des renseignements détaillés par téléphone au 32 50 (2,99 € + prix appel)

Les bons réflexes



Ecoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1, France Info 105.4 ou 103.4) : des consignes vous seront données.



Limitez vos déplacements.

L'action de la Ville

Une surveillance particulière des **personnes âgées isolées** est proposée par la Métropole de Lyon et la mairie, activée en cas de déclenchement du plan **canicule** par le Préfet. Un plan **neige** est actualisé chaque hiver en collaboration avec la Métropole de Lyon, il détermine les secteurs à traiter en **priorité** lors de gel ou chute de neige. Il est aussi utile de rappeler que chacun doit penser à **déneiger le trottoir** bordant sa propriété : il en va de la sécurité de tous. En cas de déclenchement du plan **Grand Froid**, la commune est tenue d'héberger les personnes sans domicile fixe sur son territoire.

MÉMO-RISQUE DE FEYZIN

Août 2003

Période de deux semaines de températures élevées entraînant une surmortalité estimée à 15 000 décès au niveau national.

15 juillet 2018

Orage de grêle d'intensité exceptionnelle qui a causé de gros dégâts matériels chez plus de 375 Feyzinois.

La pollution atmosphérique



Quel est le risque à Feyzin ?

La **pollution atmosphérique** correspond à l'introduction dans l'air de substances ayant des conséquences préjudiciables pour la santé humaine, l'environnement et les biens...

En moyenne, une **dizaine** d'épisodes de pollution atmosphérique par an est recensée sur l'agglomération lyonnaise.

Les principaux **polluants** : le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, les particules en suspension et l'ozone.

Quelles conséquences possibles ?

Les altérations **respiratoires** et irritations **oculaires** sont les effets essentiels. Les personnes âgées et les enfants en bas âge sont les plus **sensibles**. Toutefois chacun d'entre nous est concerné.

Les bons réflexes

Au niveau national, deux seuils d'alerte existent. Ils sont déclenchés par le Préfet : quelques consignes selon le seuil.

Le seuil d'information :

- Inutile de modifier vos déplacements habituels et vos activités sportives.
- Prenez garde à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants (tabac, solvants...)
- Pour les personnes sensibles, évitez les activités intenses.

Le seuil d'alerte :

- Limitez l'usage de véhicules à moteur
- Pour les enfants de moins de 6 ans : évitez les promenades et activités à l'extérieur.
- Pour les sujets sensibles ou en cas de gêne : adaptez ou suspendez vos activités physiques.
- Pour les autres : ne modifiez pas vos déplacements habituels, mais privilégiez les activités physiques d'intensité moyenne ou faible. Reportez toute compétition sportive.

L'action de la Ville

En cas de déclenchement par la Préfecture d'une alerte pollution, la Ville envoie un SMS d'information aux habitant.es l'ayant demandé. Inscrivez-vous sur le site de la ville **www.ville-feyzin.fr**.

Pour plus d'information lors d'un pic de pollution : **www.atmo-auvergnhonealpes.fr**, rubrique « Alertes mairie »

Se préparer et réagir

📢 S'informer

- Lire ce document en famille et le **conserver**
- Connaître et garder les **consignes** bien en vue chez vous
- Demander des compléments d'information en Mairie

📢 Se tenir prêt à se mettre à l'abri

- Localiser au préalable une pièce de **confinement** (peu de fenêtres, peu d'aérations)
- Avoir un **téléphone**
- Préparer à l'avance le **matériel** de confinement :
 - radio portable à piles
 - lampe de poche
 - adhésifs larges bandes et linges humides (pour obstruer les ouvertures)
 - couvertures
 - eau
 - nourriture
 - jeux/livres, etc.

📢 Se tenir prêt à évacuer

- Pour les Razes : avoir le **plan d'évacuation** du quartier à portée de vue, en cas d'accident industriel (habitants et employés des Razes).
- Pour les autres quartiers : avoir visualisé le **cheminement** d'évacuation que vous emprunteriez jusqu'au centre d'accueil.
- Avoir localisé les **centres d'accueil**. Il est disponible sur le site de la Ville.

COSEC : chemin sous le Fort
Centre de loisirs : 1, rue des Bleuets

CONSERVATION DES DOCUMENTS :

Certains documents doivent être conservés à vie, en cas de perte, vous aurez des difficultés à vous en faire délivrer un double :

- dossier relatif à un accident corporel. Des séquelles peuvent se produire plusieurs années après l'accident.
- contrats d'assurance
- dossier relatif à la retraite
- testaments, titres et actes de donation, de succession ou legs
- diplômes
- documents familiaux
- estimation des biens (factures, expertises photo...).

A noter : les photocopies sont aussi un moyen de preuve reconnu. N'hésitez donc pas à faire des doubles des documents les plus importants et à les déposer dans un autre endroit que vos originaux.



En savoir plus



Les documents consultables en mairie

- Plan Communal de Sauvegarde
- Dossier Départemental des Risques Majeurs
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- Dossier d'Information des Acquéreurs et des Locataires

Les sites Internet

- **www.atmo-auvergnerhonealpes.fr** : site de surveillance et d'information sur la qualité de l'air en Rhône-alpes
- **www.lesbonsreflexes.com** : site grand public pour connaître les risques et les bonnes conduites à tenir
- **vigilance.meteofrance.fr** : carte de vigilance des phénomènes météorologiques
- **www.georisques.gouv.fr** : site interministériel d'information et de prévention sur les risques majeurs avec cartographies dynamiques
- **www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr** : site de la DREAL avec un espace dédié au PPRT de la Vallée de la Chimie
- **<https://errial.georisques.gouv.fr>** : pour préremplir son état des risques et des pollutions
- **www.rhone.pref.gouv.fr** : site de la Préfecture du Rhône, une carte dynamique du PPRT y est disponible ainsi que des informations sur l'IAL
- **www.vigicrues.gouv.fr** : site ministériel informant sur l'état de vigilance de crue

Les numéros de téléphone utiles

- Pompiers **18** ou **112** numéro européen des secours
- Police municipale : **04 78 70 00 00**
- Police Nationale : **17**
- SAMU : **15**
- Mairie : **04 72 21 46 00**

Récapitulatif des conduites à tenir

RISQUE INDUSTRIEL



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermez portes et fenêtres, obstruez toute ouverture



Écoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Ne fumez pas

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermez portes et fenêtres, obstruez toute ouverture



Écoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Ne fumez pas

RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



Coupez l'électricité et le gaz



Mettez-vous à l'abri en montant à l'étage de votre domicile ou en gagnant un point haut sur la commune



Écoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

RISQUE INONDATION



Fermez portes et fenêtres, obstruez toute ouverture.



Coupez l'électricité et le gaz



Mettez-vous à l'abri en montant à l'étage de votre domicile ou en gagnant un point haut sur la commune



Écoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN



Mettez-vous à l'abri, en vous éloignant de la zone de danger



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

RISQUE SISMIQUE



Durant la secousse
- à l'intérieur : se mettre près d'un mur porteur, ou sous des meubles solides
- à l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondre



Après les premières secousses
- Sortir des bâtiments et s'éloigner des câbles électriques et de ce qui pourrait s'effondrer
- Ne pas prendre les ascenseurs

Mairie de Feyzin
18, rue de la Mairie - BP 46
69552 Feyzin cedex
Tél. 04 72 21 46 00
Fax 04 72 21 46 01
www.ville-feyzin.fr

feYZIN
VILLE DU GRAND LYON